

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Séance ordinaire du **09 avril 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil – Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : Mme RIEUX Dominique

Date de convocation : 02 avril 2024

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel (arrivé à 20 h 40)
TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : /

2. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 5 du 30/06/2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal à
M. le Maire,

PREND ACTE du compte-rendu d'informations dressé par M. le Maire sur les décisions prises en vertu
des pouvoirs de délégation qu'il détient selon les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

Festivités du 14 juillet 2024 :

Signature du bon de commande pour un feu d'artifice le 13 juillet 2024 auprès de la Sté AMBRASIA.
Montant : 1 450,- € TTC.

M. URBAN Denis s'étonne du prix et indique que le même produit se trouve sur internet pour un coût
nettement inférieur ; ce feu d'artifice, à tir automatique, pouvant être acheté et utilisé par tout public et
ne nécessitant pas de mise en œuvre particulière.

M. Hervé BENTZ rappelle que pour l'organisateur d'un feu d'artifice, il y a des contraintes de stockage
et un protocole de sécurité à respecter.

M. le Maire n'est pas opposé pour les années à venir, de se fournir sur internet, sous réserve que les
produits soient strictement identiques.

Hôtel d'Entreprises :

Signature du devis 2024-03-2743 de la Sté MISTERDIAG pour la réalisation d'un diagnostic amiante,
performance énergétique, état des risques et pollutions pour un montant de 1 110,- € TTC pour
l'ensemble des locaux de l'Hôtel d'Entreprises, rue du Stade.

Ce diagnostic est obligatoire en cas de vente ou de nouvelle location et a été demandé par les kinés.

La secrétaire de séance,
Mme RIEUX Dominique.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 12 avril 2024
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

